

COMITE DIRECTEUR

Consultation par voie électronique du 03 Février 2026 Procès-Verbal sur la situation du club de ASP Cerizay

Présents :

Président : M. ROUGER Alain

Membres : Mmes. LECOMTE Angélique, MONTIGNÉ Sandra, SARRAZIN Claire

MM. BERTAUD Jean Luc, BONNET Franck, CHAMPEIL Alain, DÉCOUT Pascal, GILBERT Francis, GLOMBARD Luigi, GODET Jean Pierre, GRELLIER Jean-Marie, LAMARQUE Dominique, LAROCHE Pierre, MAGNAN Laurent, MALEN Jérôme, MAZURIE James, NOIRAULT Fabrice, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

Membre invité : M. GRIMPRET Christophe

Membres cooptés : MM. BERNARD Benjamin, GAUVIN Francis, OUVRARD Jacques.

SITUATION DU CLUB DE ASP CERIZAY

Objet : Gestion de la poule Nord en Départemental 2 à la suite de la mise hors compétition pour la saison 2025/2026.

1. Rappel :

En référence au Procès-Verbal d'Instruction n°02 de la Commission Départementale de Discipline du District de Football des Deux-Sèvres (79) en date du 10 Décembre 2025 :

« Par ces motifs, la commission décide de sanctionner, en application des articles 2-1 b) et 4.1.1 du règlement disciplinaire de la FFF, l'équipe une (2^{ème} division départementale – poule Nord) du club de l'ASP Cerizay à la suite de la révocation du sursis précédemment accordé, de la mise hors compétition jusqu'à la fin de la saison 2025 – 2026 de toutes compétitions départementales ».

2. Sur proposition de la commission Sportive, le CODIR valide le traitement de la poule Nord D2 comme suit :

- Tous les matchs joués par cette équipe sont annulés :
 - Aucun résultat n'est pris en compte, que ce soit :
 - Victoires,
 - Nuls,
 - Défaites
 - Aucun point, but (marqué ou encaissé) n'est conservé.
 - Le classement de la poule est recalculé comme si l'équipe n'avait jamais participé.
- **Pour des raisons informatiques (traitement du nombre de matchs joués), le District notera un FG pour tous les matchs qui auraient dû être joués par l'équipe ASP Cerizay (1) : aucun point, aucun but pour chacune des deux équipes et sans incidence sur l'équipe ASP Cerizay (2).**
- Le classement final prendra en compte pour chaque équipe de la D2 - Poule Nord, 20 matches joués.
- Application de l'Article 14 – Classement en championnats des RG de la LFNA, saison 2025/2026. Le nombre de matchs comptabilisés sera différent dans les poules Nord (20 matches joués) et Sud (22 matches joués) de Division Départementale 2, de fait les quotients (points/nbre matchs) seront appliqués si besoin.

3. Le CODIR statuera ultérieurement sur le réengagement de l'équipe de ASP Cerizay (1) pour la saison 2026/2027.

Le Secrétaire Général,
Pascal DECOUT



Le Président,
Alain ROUGER

